



Le 15 février 2017,

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 PREALABLE
AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire.

Il précède le vote du budget primitif 2017 qui interviendra le 29 mars 2017.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Depuis la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, le Rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique du Conseil Municipal.

Le décret du 26 juin 2016 détaille le contenu du Rapport :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations suivantes :

- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- La durée effective du travail dans la commune.

Le rapport présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En outre, le débat s'articulera autour des questions suivantes :

Le contexte économique et financier national

Les principaux enseignements de l'année 2016 pour notre commune

L'équilibre de notre section de fonctionnement pour 2017

L'équilibre de notre section d'investissement pour 2017

Le contexte économique et financier national

Voir document joint.

Les principaux enseignements de l'année 2016 pour notre commune :

Nous voterons le compte administratif 2016 à la fin du 1^{er} semestre 2017.

Pour mémoire, l'excédent globale de clôture au 31 décembre 2016 : 7 300 000 €

Les restes à réaliser 2016 : 390 000 €

Un déficit d'investissement reporté au 1^{er} janvier 2016 : 37 000 €

Un solde négatif de la section d'investissement 2016 : 192 000 €

Un excédent de la section de fonctionnement : + 500 000 €

A) La section de fonctionnement :

1. Les recettes :

- Les impôts et taxes augmentent de 180 000 € soit 2.2 % du fait de la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (enseignes) et de l'augmentation des droits de mutation.
- Les autres recettes fiscales augmentent très peu tandis que la Dotation de Solidarité Communautaire progresse de 8 000 €, soit une augmentation de 7,48 %
- Les dotations et participations passent de 2 000 000 à 1 600 000 €, soit une baisse de 20 % qui se décompose comme suit : 300 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et près de 100 000 € au titre des emplois aidés.
- Les produits des services sont globalement stables à 1 500 000 €
- Les autres produits de gestion courante (loyers) sont stables, légèrement supérieurs à 300 000.

2. Les dépenses :

Les charges à caractère général s'exécuteront à un niveau de 2 820 000 €, soit l'équivalent de l'année 2015.

Ce niveau de dépense est maîtrisé et est inférieur de l'ordre de 15 % aux dépenses des communes de la même strate démographique.

Les charges de personnel, conformes à la prévision, progressent de 6 465 000 € à 6 572 000, soit une progression de 1,65 %.

Cette augmentation s'explique par la régularisation du régime indemnitaire, les avancements de grade et la stagiairisation de 3 agents.

Par ailleurs, 2 agents d'entretien (retraités en fin d'année 2016) n'ont pas été remplacés.

Pour mémoire ce niveau est toujours inférieur de l'ordre de 20 % aux ratios des communes de notre strate.

Les autres dépenses de fonctionnement importantes sont stables : Les Pénalités SRU et les subventions aux associations.

B) La section d'investissement :

1. Les recettes :

Celles-ci se composent du FCTVA (190 000 €), les amortissements (506 000 €), les subventions (60 000 €) et 233 000 € de prélèvement

2. Les dépenses :

Les dépenses d'investissement 2016 s'élèvent à 1 200 000 € sans inclure 390 000 € de reste à réaliser.

Elles présentent les caractéristiques suivantes :

- La concrétisation des projets suivants : Maison de l'action sociale et de l'emploi, la Halte répit, les consultations relatives au Cœur de Ville, l'informatisation des services (équipements et logiciels métiers dont le futur Portail Famille), l'acquisition de véhicules électriques.
- La préparation de l'avenir et de la seconde partie du mandat notamment :

La fin des opérations de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école Montizalguier, les vestiaires de Saint Caprais et l'accessibilité des bâtiments communaux.

- Les achats et travaux divers : Pour un montant total de 700 000 €.

Ces articles budgétaires témoignent de la volonté de moderniser nos bâtiments, nos équipements, nos méthodes de travail améliorant ainsi les conditions de travail des agents.

Par ailleurs, ces investissements évitent des dépenses supplémentaires beaucoup plus importantes sur nos équipements et bâtiments dans les années à venir, en prolongeant leur durée de vie et en économisant les dépenses de fonctionnement.

L'équilibre de la section de fonctionnement

Le budget 2017 devrait s'équilibrer à 11 500 000 € en dépenses et en recettes environ

La section de fonctionnement est caractérisée par la volonté de réduire les charges courantes, partout où cela est possible.

1. Les recettes :

Le 1^{ier} poste est le reversement de Toulouse Métropole : Il s'agit de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Les deux seront globalement stables entre 2016 et 2017 et donc de 4 600 000 €

La DGF poursuit sa baisse : 620 000 sont envisagés pour 2017.

Pour mémoire en 2013, elle s'élevait à 1 400 000 €.

La fiscalité communale : Dans le contexte économique actuel et des difficultés de certaines familles, il n'est pas envisagé de hausse des taux d'imposition conformément à nos engagements de campagne.

La politique tarifaire : Les tarifs des ALAE, des ALSH et de la Restauration Scolaire pourront être retravaillés pour septembre 2017 après le bilan de la nouvelle facturation.

Globalement, les produits des services sont stables.

Les autres recettes seront stables également par rapport à 2015 : Les droits de mutation sont estimés à 400 000 € 2017 (soit moins qu'en 2016) et la TLPE stable à 100 000 €. Les revenus des immeubles de l'ordre de 300 000 €.

2. Les dépenses :

1. Charges à caractère général : L'objectif fixé est de l'ordre de 2 650 000 € :

Cet objectif ambitieux ne remet pas en cause la qualité des services publics dans la mesure il ne supprime aucun service. Toutefois, dans un contexte de pression en terme de normes, de sécurité, d'hygiène, de responsabilité d'une manière générale, l'effort des élus et des services est d'autant plus remarquable pour contenir ces dépenses.

2. Charges de personnel :

La Municipalité proposera de maintenir ce chapitre à 6 580 000 € c'est-à-dire le même montant au Budget Primitif et au réalisé 2016 (6 572 000 €).

Le solde entre les départs et les arrivées sera négatif, de l'ordre de 2,5 agents.

La réforme du Régime indemnitaire instituée par la loi sera mise en œuvre dans notre Commune à compter de mars 2017. Elle se traduira par une enveloppe 2017 de 50 000 €.

L'objectif du nouveau dispositif « Parcours, Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) est, notamment, d'améliorer le niveau des retraites des agents.

Il peut se résumer comme le transfert d'une partie des primes versées aux agents vers le traitement indiciaire (sans modification du traitement net). Le cout pour la commune est évalué en 2017 à 28 000 €.

Les avancements de grades et d'échelons : 30 000 €.

3. Les autres charges : Le prélèvement SRU et les subventions aux associations seront stables

Ainsi, la plupart des associations verront leurs subventions maintenues au niveau de 2016.

L'équilibre de la section d'investissement pour 2017

1. Les dépenses :

Elles sont évaluées à 4 000 000 € Opérations principales :

Ecole Montizalguier : 1 500 000 € ; Piscine : 350 000 € ; Vestiaires Saint Caprais : 280 000 € ; Dojo : 100 000 € (1ière partie) ; Accessibilité : 361 000 € ; Toitures, isolation, chaufferies : 170 000 € ; Achats et travaux divers : 700 000 € ;

La seule autorisation de programme est celle relative à l'école Montizalguier qui sera portée à 1 500 000 e et viendra la clôturer

2. Quelles recettes pour financer ces investissements ?

Chaque année, le Conseil Départemental financera un projet scolaire et un projet non scolaire. Le cumul des subventions ne pourra dépasser 400 000 € par an.

La Municipalité compte sur 360 000 € en 2017 (110 000 € correspondant au boulo-drome des Acacias et 250 000 pour de la réhabilitation de l'école Montizalguier).

Autres subventions 200 000 €

Le FCTVA est arrêté à hauteur de 200 000 € ; Les amortissements pour 590 000 €.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement sera arrêté à 1 600 000 € environ.

La Commune devrait fixer un niveau d'emprunt d'un million €. En effet, les investissements structurants et durables comme celui de Montizalguier justifient l'appel à l'emprunt dans un contexte où les taux d'intérêt sont faibles et où les finances de la Commune le permettent.

L'appel à l'emprunt constituant un acte de gestion des deniers publics préservant à la fois l'épargne nette de la Commune et une capacité d'investissement future.

L'objectif en termes d'épargne pour l'année 2017 est fixé à 600 000 €.

L'extinction de la dette (voir document joint)

Par ailleurs, la commune a garanti un certain nombre d'emprunts en faveur de Promologis (programme de la rue du puy de Sancy) et de Nouveaux logis (ZAC ...). Ces garanties d'emprunt ont été conclues en 1996 / 1997 pour une durée de 32 ans.